

a de nouveau rejeté la proposition égyptienne visant l'établissement d'un centre de coopération juridique, proposition déjà présentée par l'Egypte à la Deuxième Session. La Conférence a cependant accepté l'amendement du Canada qui prévoyait au sein du programme d'étude plus étendu de l'UNESCO sur la collaboration dans le domaine des sciences sociales, l'étude de la collaboration internationale dans le domaine juridique. On a aussi accepté une proposition des Etats-Unis, appuyée par le Canada, portant que l'UNESCO devrait favoriser l'enseignement de la statistique et, si la chose est possible, aider l'Institut international de statistique.

Tout le reste du programme des Sciences sociales s'est conformé, d'une manière générale, au programme approuvé à la Conférence de Mexico. On a cependant considérablement diminué la portée de la proposition concernant les répercussions sociales exercées par la science. On a aussi modifié l'étendu de l'étude à entreprendre sur la coopération internationale, en supprimant l'alinéa aux termes duquel on demandait au Conseil exécutif d'examiner la possibilité pour le Secrétariat conjointement avec les Etats membres, de procéder à des études spéciales sur les problèmes que comportent l'organisation et la coopération internationales.

Les humanités

Sur l'avis du comité de rédaction de la Commission du programme et du budget, la Conférence générale a divisé en deux sections le travail de l'UNESCO dans le domaine des relations sociales et humaines, de sorte qu'en 1949, on s'occupera séparément des sciences sociales et des humanités. Ayant examiné le travail de l'UNESCO et l'ayant trouvé satisfaisant, on a adopté tous les articles du programme de la Conférence de Mexico qui se rapportaient aux humanités. Le programme des humanités pour 1949 comprendra surtout les initiatives suivantes:

- (a) coopération avec les organisations non gouvernementales dans le domaine de la philosophie et des sciences humaines;
- (b) entretiens philosophiques;
- (c) publications concernant la philosophie, l'humanisme et les droits de l'homme;
- (d) analyse philosophique des concepts fondamentaux;
- (e) étude comparée des civilisations;
- (f) étude de l'histoire de la science et des civilisations, en collaboration étroite avec la division des sciences naturelles.

Activité culturelle

Dans le programme proposé par le Conseil exécutif, on a groupé sous le chapitre intitulé "Activité culturelle" toutes les initiatives de l'UNESCO dans les domaines de l'art, de la musique, de la littérature, du théâtre, des musées, des bibliothèques et du droit d'auteur. A ces diverses fins, la Conférence générale a affecté la somme de \$423,000, somme un peu plus élevée que celle des dépenses de 1948.

La Conférence générale a approuvé qu'on accorde un appui financier à l'Institut international du Théâtre, dont l'UNESCO avait favorisé la création en 1948. On poursuivra le travail